

Décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière — Chapitre III : Publicité des droits sur les immeubles autres que les privilèges et hypothèques.

Coaching et Développement Personnel

Mouvements Évangéliques

Témoins de Jéhovah

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	22/10/1994
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	55-22
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000850274

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] suspensive ; c) Les demandes en justice tendant à obtenir, et les actes et décisions constatant, la résolution, la révocation, l'annulation ou la rescision d'une convention ou d'une disposition à cause de mort [...]

[...] suspensive ; c) Les demandes en justice tendant à obtenir, et les actes et décisions constatant, la résolution, la révocation, l'annulation ou la rescision d'une convention ou d'une disposition à cause de mort [...]

[...] suspensive ; c) Les demandes en justice tendant à obtenir, et les actes et décisions constatant, la résolution, la révocation, l'annulation ou la rescision d'une convention ou d'une disposition à cause de mort [...]

[...]l'agriculture, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre du logement et de la reconstruction[...]

TEXTES VISÉS

Le président du conseil des ministres, Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre du logement et de la reconstruction, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, Vu la loi n° 54-809 du 14 août 1954 autorisant le Gouvernement à mettre en oeuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social, Le conseil d'Etat entendu, Le conseil des ministres entendu.

RÉFÉRENCE

DECRET 55-22 du 22 octobre 1994, « Décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière – Chapitre III : Publicité des droits sur les immeubles autres que les privilèges et hypothèques. ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000850274> (consulté le 31 août 2026).